

CRITERES D'ELIGIBILITE

EXPLOITATION EN ZONE DE RESTRICTION

Arrêtés du 17 décembre, du 15 janvier et du 9 février 2016 déterminant des dispositions de lutte complémentaires contre l'influenza aviaire hautement pathogène suite à la détection de la maladie sur le territoire français.

le siège de mon exploitation est en zone de restriction

un ou plusieurs bâtiments hors siège est/sont en zone de restriction dans la commune : _____

Code postal : _____

TYPE DE PRODUCTION

- Poules pondeuses
- Volailles reproductrices de l'espèce *Gallus domesticus*

Autres indemnisations reçues (le cas échéant)

- J'ai reçu une indemnisation de la part de ma DD(CS)PP dans le cadre de l'épisode d'influenza aviaire 2015-2016
- J'ai reçu une aide en faveur des entreprises de sélection-accoupage mis en place par la décision décision INTV-GECRI-2016-34 du 23 juin 2016 du Directeur Général de FranceAgriMer. En conséquence, je ne déclare que les volailles reproductrices mises à mort en élevage sur la période **du 1^{er} juin 2016 au 15 septembre 2016** (tableau n°2)

TABLEAU N°1 - DÉCLARATION DES PERTES (CAS GÉNÉRAL)

Veuillez renseigner le nombre d'animaux équarris ou mis à mort en élevage sur la période courant
du **18 décembre 2015 au 15 septembre 2016** inclus

catégorie	Nombre d'animaux
poules pondeuses arrivées à la fin de leur cycle de production et volailles reproductrices de l'espèce <i>Gallus domesticus</i> transportées, abattues dans les abattoirs et détruites	
volailles reproductrices de l'espèce <i>Gallus domesticus</i> abattues dans l'exploitation et détruites	

TABLEAU N°2 - DÉCLARATION DES PERTES (UNIQUEMENT LES ENTREPRISES AYANT BENEFICIE DE LA DÉCISION INTV-GECRI-2016-34 DU 23 JUIN 2016 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE FRANCEAGRIMER)

Veuillez renseigner le nombre d'animaux équarris ou mis à mort en élevage sur la période courant
du **1er juin 2016 au 15 septembre 2016** inclus

catégorie	Nombre d'animaux
poules pondeuses arrivées à la fin de leur cycle de production et volailles reproductrices de l'espèce <i>Gallus domesticus</i> transportées, abattues dans les abattoirs et détruites	
volailles reproductrices de l'espèce <i>Gallus domesticus</i> abattues dans l'exploitation et détruites	

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je soussigné (nom et prénom) : _____

Demande à bénéficier de la prise en charge des pertes de revenus induites par les mesures de dépeuplement et de vide sanitaire adoptées pour lutter contre l'influenza aviaire à destination des éleveurs de volailles non palmipèdes en zone de restriction.

• **Atteste sur l'honneur :**

- avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité,
- l'exactitude des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes,
- avoir pris connaissance de la décision du Directeur général de FranceAgriMer INTV-GECRI-2017-04 du 8 février 2017
- n'avoir fait qu'une seule demande d'aide **par SIREN** dans le cadre de cette mesure,
- avoir pris connaissance des sanctions encourues en cas de non respect des dispositions de la décision en vigueur,
- que mon entreprise n'a pas bénéficié d'une indemnisation dans le cadre d'une assurance privée.

• **M'engage à :**

- à fournir à la DDT/DDTM les documents nécessaires à l'instruction de mon dossier,
- autoriser mon organisation de producteurs et mes éventuels partenaires commerciaux à communiquer à l'administration tous les éléments nécessaires à l'étude et au contrôle éventuel de mon dossier,
- conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 exercices fiscaux à compter du versement de l'aide demandée dans le présent formulaire,
- accepter et faciliter les contrôles,
- rembourser tout montant qui serait déclaré indu suite à contrôle administratif à posteriori ou contrôle sur place, avec application d'intérêts ou de sanction,

Fait à _____, le _____ (obligatoire)

Signature du demandeur, du gérant en cas de forme sociétaire, de tous les associés pour les GAEC

MENTIONS LEGALES

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et en particulier ses articles 39 et 40, s'applique à cette publication et me donne droit d'accès et de rectification pour les données me concernant, en m'adressant à la direction gestionnaire. L'article 441-6 du code pénal puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète.

LISTES DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES A JOINDRE A LA PRESENTE DEMANDE

Je joins à la présente demande les pièces justificatives dont je coche la case correspondante ci-dessous.

Pièces à joindre au dossier	Pièce jointe	Sans objet
- Relevé d'identité bancaire ou IBAN au nom du demandeur (exploitant individuel ou société)	<input type="checkbox"/>	
- les factures d'équarrissage et/ou - les bons d'enlèvement des abattoirs	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<p>IMPORTANT : Pour être recevable, ces pièces devront impérativement faire apparaître: - un nombre de volailles équarries ou mises à mort en élevage et - la date de l'opération qui doit être comprise entre le 18 décembre 2015 et 15 septembre 2016, <u>Les éléments inscrits sur ces documents doivent permettre de faire directement le lien entre les animaux et les 2 catégories de forfait de la décision FranceAgriMer</u></p>		
<p>A fournir selon le cas: - le cas échéant, pour les exploitations ayant une activité dans la zone de restriction mais dont le siège n'est pas dans la zone de restriction, des justificatifs permettant de rattacher l'activité avicole éligible et les nombres d'animaux indiqués dans le présent formulaire à un bâtiment situé dans la zone de restriction (attestation d'assurance du bâtiment d'élevage, factures de ventes d'animaux spécifiquement rattachable au bâtiment, etc.)</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>